



Non en tort puis revirement de mon assurance

Par **Romsteack**, le **02/12/2012** à **23:05**

Bonsoir,

Je sollicite votre aide et vos lumières sur un litige avec mon assurance. J'ai subis il y bientôt 2 mois un sinistre avec ma voiture. Une personne n'a pas respectée un signal tricolore est m'a percutée mon véhicule a été déclaré épave. Suite à l'envoi de mon constat dans les 48h mon assurance m'a envoyé un courrier me signifiant que ma responsabilité n'était nullement engagée. S'en suit une longue procédure d'expertise du véhicule. L'expert chiffre la valeur vénale du véhicule que j'accepte. Je remplis l'ensemble des documents de cession de mon véhicule à mon assurance. A ce moment tout va bien puisque il m'est une nouvelle fois confirmé par mon interlocutrice que ma responsabilité n'est nullement engagée et que je percevrai la somme exacte calculée par l'expert. Et c'est là que tout bascule. Un mois et demi après m'avoir dit explicitement que je n'étais nullement en tort et au moment de m'envoyer mon chèque. Mon assurance m'envoie un courrier me disant qu'après un nouvel examen de mon dossier ma responsabilité avait changé et que j'étais seul responsable du sinistre je suis abasourdi et écoeuré par de tels agissements. Ai-je un recours? Mon assurance a-t-elle le droit de revenir en arrière si longtemps après le sinistre? Et surtout après que j'ai signé les documents de cession? Merci beaucoup pour votre aide et toute réponse qui me serait utile.

Par **Lag0**, le **03/12/2012** à **08:16**

Bonjour,

D'après votre récit des faits, autre conducteur qui grille un feu rouge et vient vous percuter, difficile de croire que l'assurance vous estime responsable à 100%.

Pouvez-vous nous dire quelles cases ont été cochées sur le constat ?